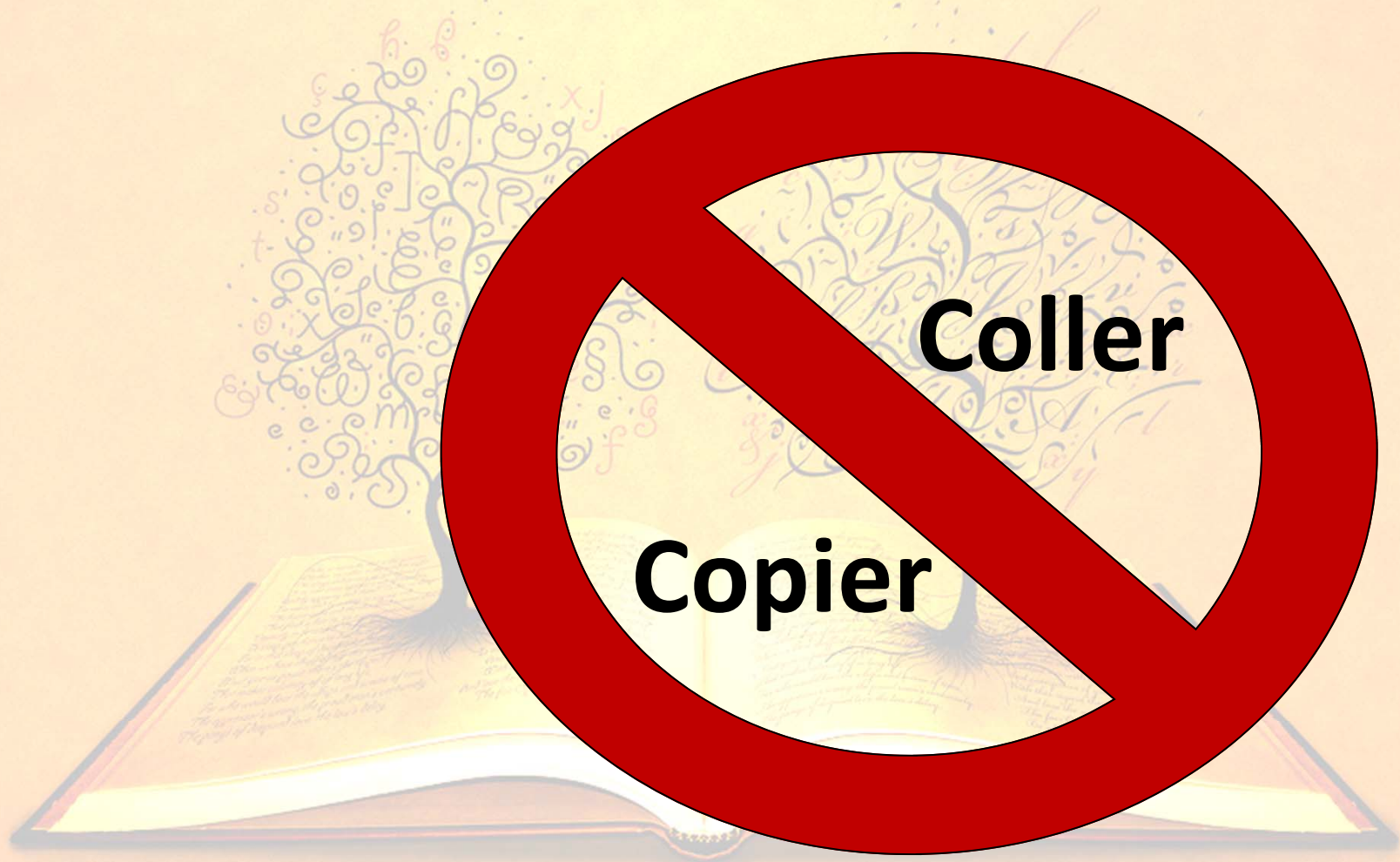


Éviter le plagiat



Copier

Coller

Le plagiat, c'est **ne pas citer ses sources** et par conséquent, s'approprier des mots et des idées.

Lors d'un travail, vous faites des recherches et lisez des livres ou des articles. Il est normal que vous vous inspiriez de ces écrits et de ces idées. Par contre, il n'est pas correct d'oublier de mentionner l'auteur qui a présenté ces idées.

C'est pourquoi il faut toujours citer ces sources en utilisant:

- des guillemets pour reprendre les mots exacts de l'auteur,
- ou en mentionnant l'auteur quand vous reprenez son idée avec vos propres mots.
- Faire des bibliographies complètes

Les conséquences du plagiat sont sévères.

Selon le règlement 10.9.3 de l'Université de Moncton, un étudiant ou une étudiante reconnu(e) coupable de plagiat peut se voir attribuer la **lettre E** (autrement dit, un échec) pour son travail ou même pour le cours.

Voir le règlement de l'Université de Moncton sur la fraude:

http://www.umoncton.ca/repertoire/1er_cycle/reglements_10.htm

Et n'oubliez pas que votre enseignant est un expert dans sa discipline et qu'il lui est très facile de repérer le plagiat!



Voici des **exemples acceptables** tirés d'une brochure sur le plagiat préparée par le Département de science politique de l'université de Moncton.

L'extrait dont vous souhaitez vous servir est le suivant :

De prime abord, les 189 États qui siègent aux Nations unies témoignent, par leur seule présence et leur égalité juridique de l'universalisation du mode de construction étatique. Tous sont effectivement constitués en ordres juridiques sur un espace territorial bien circonscrit. De même, tous s'organisent-ils autour d'un centre politique distinct. Mais il ne faut pas pour autant conclure à l'unité du modèle étatique.*

* Josepha Laroche, *Politique internationale*, 2^{ème} édition, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 2000, pp. 72-73.

Emprunts acceptables

Vous écrivez :

Ainsi Laroche avance que «les 189 États qui siègent aux Nations unies témoignent, par leur seule présence et leur égalité juridique de l'universalisation du mode de construction étatique. Tous sont effectivement constitués en ordres juridiques sur un espace territorial bien circonscrit. De même, tous s'organisent-ils autour d'un centre politique distinct. Mais il ne faut pas pour autant conclure à l'unité du modèle étatique.» (2000, pp. 72-73) **Cela est acceptable parce que l'extrait recopié est placé entre guillemets et que la référence précise est indiquée.**

Vous écrivez :

Laroche (2000, pp. 72-73) note que même si les États membres des Nations unies possèdent tous plus ou moins les mêmes attributs politiques et juridiques tels un territoire et un gouvernement central, «il ne faut pas pour autant conclure à l'unité du modèle étatique.» **Cela est acceptable car l'idée, l'analyse la description factuelle et l'argument de l'auteure sont brièvement résumés, l'emprunt direct au texte est placé entre guillemets et la référence précise est indiquée.**

Vous écrivez :

Selon Laroche (2000, pp. 72-73), même si les États possèdent tous plus ou moins les mêmes attributs politiques et juridiques, l'existence de ceux-ci ne permet pas d'établir l'uniformité d'un standard étatique. **Cela est acceptable car l'idée, l'analyse, la description factuelle et l'argument de l'auteure sont bien résumés dans des mots autres que ceux qu'elle utilise et car la référence à la source d'inspiration est clairement indiquée.**

Par contre, voici **ce que vous ne pouvez pas faire**. (Toujours tiré d'une brochure sur le plagiat préparée par le Département de science politique de l'université de Moncton)

Emprunts inacceptables

Vous écrivez :

De prime abord, les 189 États qui siègent aux Nations unies témoignent, par leur seule présence et leur égalité juridique de l'universalisation du mode de construction étatique. Tous sont effectivement constitués en ordres juridiques sur un espace territorial bien circonscrit. De même, tous s'organisent-ils autour d'un centre politique distinct. Mais il ne faut pas pour autant conclure à l'unité du modèle étatique. **Cela est inacceptable parce que l'extrait est simplement recopié sans guillemets et sans référence précise.**

Vous écrivez :

À première vue, les 189 États qui ont un siège aux Nations unies illustrent du fait de leur présence et de leur égalité juridique, un mode de construction étatique universel. Tous sont en effet constitués en ordres juridiques sur un territoire délimité et ils possèdent tous un centre politique. Pourtant, il ne faut pas en conclure à l'unité de ce modèle. **Cela est inacceptable car même si certains mots ont été changés (ceux qui sont soulignés dans le texte), les emprunts aux idées, aux analyses, aux descriptions factuelles et aux arguments de l'auteure demeurent importants et il n'y a pas de référence.**

Vous écrivez :

À première vue, les 189 États qui siègent aux Nations unies illustrent du fait de leur présence et leur égalité juridique un mode de construction étatique universel. Tous sont en effet constitués en ordres juridiques sur un espace bien circonscrit et possèdent un centre politique distinct. Pourtant, il ne faut pas en conclure à l'unité du modèle étatique. (Laroche, 2000, pp. 72-73). **Même si la référence précise est bien là, cela demeure inacceptable car plusieurs formules (celles qui sont soulignées) sont directement empruntées à l'auteure sans être placées entre guillemets.**

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des commentaires!

Bibliothèque Rhéa-Larose

brl-ce@umoncton.ca

737-5050

737-5050 poste 5268 (comptoir d'aide à la recherche)

737-5050 poste 5262 (comptoir du prêt)

